

École primaire Pont-Rouge Clair.
Année scolaire 2014/2015
Deuxième conseil d'école : vendredi 13 mars 2015.

Parents titulaires : Mmes CANDELON, GUIGNARD, NOBLE, LALLIER, LE SAUX BOULARAS, OSPEDALE.

Représentante de la mairie: Mme ALPHONSE

Directeur du secteur scolaire : M. GORGOGLIONE

Enseignants : Mmes LIEGEOIS, PANFILI, QUERCY, DEFOUR, SOCQUET, ARNAUD, PAULET.

.ATSEM : Mme CURT

Absents excusés : *Enseignants* : Mme FAY, ROUGIER, M. ROUILLY et M. ANCKNER, *DDEN*

Délégué Départemental de l'Education Nationale : M. CHAUDOURNE Serge, *IEN Inspectrice de l'éducation nationale* : Mme POURCHET Martine.

, *Prévision des effectifs* :

Pour l'année en cours, les effectifs sont les suivants :

- 97 élèves en maternelle soit 24.25 élèves par classe sur 4 classes en maternelle.

- 176 élémentaires soit 29.3 élèves par classe sur 6 classes élémentaires

Total : 273 élèves

Moyenne : 27.3 élèves par classe pour 10 classes.

Il y a un peu plus d'élèves que l'an dernier (259 élèves).

Cette année, 6 élèves sont arrivés en cours d'année.

Prévisions pour la rentrée 2015 :

Prévisions des effectifs par niveau de classe :

PS = 27 / MS = 29 / GS = 34 / CP = 34 / CE1= 29 / CE2= 41 / CM1= 30 / CM2= 38

Total maternelle : 90 soit une moyenne de : 22,5 élèves sur 4 classes

Total élémentaire : 172 soit une moyenne de : 28,6 élèves sur 6 classes

Total primaire : 262 élèves soit une moyenne de : 26,2 élèves sur 10 classes

Départ de 38 CM2 et inscriptions prévisionnelles de 27 élèves de niveau PS d'après la liste mairie.

Soit un total de 262 élèves. A ce jour, si ces chiffres sont confirmés par les inscriptions, il n'y a pas de mesure de carte scolaire annoncée pour l'école.

, *Inscriptions pour la rentrée 2015*

Les journées d'inscription à l'école auront lieu le lundi 30 mars (après-midi) et vendredi 3 avril (matin). Ces inscriptions ont lieu plus tôt que les années précédentes pour avoir dans les meilleurs délais une estimation des effectifs.

Les modalités d'inscription ont été précisées par voie d'affichage et un document d'information est à disposition dans les présentoirs du couloir de la maternelle. Une note d'information a été envoyée aux familles concernées par la Mairie.

Une réunion d'information pour les nouveaux parents d'élèves de petite section aura lieu vendredi 19 juin à 18h.

Les enfants inscrits à la crèche passeront une matinée en juin dans la classe de Petite Section.

Rappel : Suite à la primarisation de l'école, les élèves de GS n'ont plus à s'inscrire pour le CP.

, *La sécurité : PPMS et exercices incendies*

PPMS : plan particulier de mise en sûreté.

Il indique la conduite à tenir en cas d'alerte chimique ou autre.

Pour rappel, l'an dernier, M. Bertrand (Consultant prévention des risques) et Mme Rousselon (IRMA) apportaient leur contribution à l'élaboration du protocole envisagé en cas de mise en sûreté à l'école et un exercice avait permis de tester et valider ce protocole en juin 2014.

Ce protocole avait été simplifié par rapport aux années antérieures puisque chaque classe restait dans sa salle de classe habituelle. Seul le rez de chaussée de l'école nécessitait un déplacement des classes. Les élèves des classes concernées (CE1 ET CP) devaient donc monter à l'étage pour occuper la bibliothèque et la salle informatique. Le changement des portes de l'élémentaire prévu cet été par la municipalité, ayant été fait, cela permet à toutes les classes de rester dans leurs salles habituelles. Le protocole est donc encore simplifié.

Le PPMS a été présenté en conseil des maîtres. Chaque enseignant connaît donc la conduite à tenir, une « fiche réflexe » synthétisant le protocole est affichée dans chaque classe. Une affichette récapitulative des numéros nécessaires en cas de crise est accrochée à proximité de chaque téléphone. Un PPMS complet est déposé dans des présentoirs dans chaque bâtiment. Il contient des indications sur les conduites à tenir ainsi que des plans détaillés de l'école avec la localisation des installations électriques.... En cas d'incendie, les pompiers peuvent intervenir rapidement.

L'équipe souhaite désormais améliorer son information auprès des usagers : il est envisagé de sensibiliser les enfants dans les classes (ex : diffusion d'un dessin animé « Arlette, la tortue d'alerte »). Concernant les parents, une note d'information est collée dans le cahier de liaison à chaque rentrée. En collaboration avec la mairie, une autre communication sera distribuée à l'occasion d'un exercice prévu au mois d'avril.

Incendie :

D'après les textes officiels, 3 évacuations doivent être faites dans l'année.

Le premier exercice d'évacuation des locaux (alerte incendie) a eu lieu le 26 septembre. Il concernait tous les bâtiments de l'école afin de vérifier le fonctionnement des systèmes d'alarme et le déroulement de l'évacuation. M. Bernard, des services techniques, était présent pour nous aider à déclencher simultanément les alarmes. L'exercice s'est déroulé correctement.

Un second a eu lieu mardi 10 mars, l'évacuation a été rapide et sans panique.

Néanmoins, il a révélé que le système d'alarme du préfabriqué élémentaire ne fonctionne pas. Les services techniques ont été immédiatement prévenus par M. Bernard.

Le PPMS est un document public et donc consultable auprès de la mairie.

Attentat de la rédaction de Charlie Hebdo : traitement au sein de l'école, conséquences (minute de silence, gestion de la parole et du ressenti des élèves)

Mme Panfili précise que ce point a été ajouté à l'ordre du jour du présent conseil à la demande de l'association de parents d'élèves qui souhaitait des précisions sur la gestion de ce tragique événement, au sein de l'école.

En effet, un membre de l'association avait déjà sollicité Mme Panfili sur ce point dès la semaine suivant les événements. La directrice précisait à ce moment qu'elle rentrait tout juste d'un arrêt maladie et qu'elle n'était alors pas en mesure de fournir des informations précises mais qu'un point serait fait avec l'équipe.

(A cette occasion, les parents délégués demandent qui est responsable de la direction de l'école en cas d'absence de Mme Panfili : M. Anckner est chargé de son intérim. En cas d'absence des deux, les autres enseignants assurent la direction de manière collégiale).

Chaque enseignant a géré la situation en fonction des réactions de ses élèves. Dans la grande majorité des classes, les élèves n'ont pas abordé le sujet. Seule l'enseignante de la classe de CE1 a répondu aux questions soulevées par certains élèves le lendemain de la manifestation. Enfin, les classes les plus à même d'aborder le sujet (CM1 et CM2) étaient au ski. Les enseignants de ces classes ont entendu certaines bribes de conversation dans le car et se sont montrés vigilants afin de s'assurer que les discussions ne « dérapent » pas. Ils ont considéré que le car n'était pas le lieu pour en parler. Néanmoins, une brève information a été faite auprès de ces élèves à l'occasion de la minute de silence qui a eu lieu à midi.

Mme Panfili estime que son équipe a réagi de façon adaptée, dans le respect des directives.

En effet, il n'y avait aucune obligation d'information dans le cadre scolaire. D'une part, une lettre du

ministère de l'éducation nationale demandait aux enseignants de répondre aux besoins des élèves et d'autre part, un courrier du président de la république établissait l'organisation d'une minute de silence à midi.

Concernant la minute de silence, Les élèves étaient à cette heure-là sous la responsabilité de la municipalité (hormis les classes qui étaient au ski) car il n'y avait pas d'APC cette semaine-là. Cette minute de silence a donc été organisée par la mairie. Des élus se sont déplacés à différents endroits (cour de l'école, cantine pour les élèves mangeant au 1er service...).

Les parents délégués demandent s'il est vrai que les enfants avaient le choix de suivre la minute de silence ou pas. M.Gorgoglione répond que dans les directives, il n'était pas obligatoire de la faire, c'était une invitation. Tous les élèves l'ont suivie. Mme Panfili ajoute qu'à ce jour, les enseignants n'ont pas à déplorer d'incident dans l'école suite à ces événements.

La directrice informe le conseil que suite à ces événements, le ministère de l'éducation nationale a créé un texte mettant l'accent sur l'importance de la transmission des valeurs de la république : « 11 mesures pour une grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la république », disponible sur le site education.gouv.fr et qu'un projet de « programme d'enseignement moral et civique » a été proposé pour consultation aux équipes enseignantes. Elle précise que les enseignants expliquent et réaffirment quotidiennement les valeurs de la République, par la gestion du comportement des enfants, et cela déjà bien avant les attentats et l'existence de ces textes. Elle conclut en disant qu'il est important de rester concret et proche des besoins de l'école : de faire comprendre aux enfants l'importance du respect. Pour cela, elle explique la nécessité que tous les adultes : enseignants, mais aussi parents et personnels périscolaires soient cohérents.

, Les projets du groupe scolaire (projet d'école, activités sportives, culturelles...) :

Le projet d'école

Pour rappel : le projet a été présenté lors du premier conseil, il a été adopté pour 3 ans.

En lien avec l'axe 4 « Vie scolaire », et dans l'objectif d'améliorer le « vivre ensemble » pendant les récréations, le conseil des maîtres, en présence de Mme Barrier, responsable périscolaire a décidé de préciser les règles de la cour.

En complément du règlement intérieur des élèves, un document concernant plus particulièrement les temps de récréation sera lu en classe, signé par les élèves et distribué aux parents pour signature. Un des points important du texte concernera les jeux de cour : En effet, Suite à l'achat de jeux de cour pour les élèves, il sera demandé aux enfants de ne plus apporter de jeux personnels.

Mme Panfili précise que ces jeux ont été achetés grâce à l'argent versé par le comité festif et le remercie.

Elle passera dans chaque classe distribuer ce document, en même temps que les jeux. L'équipe enseignante devra accorder une attention particulière au respect de ces règles. De même, les personnels périscolaires devront en être informés.

Enfin, il sera demandé aux parents de faire le relais à la maison. En effet, il est important que TOUS les acteurs de la communauté éducative soient cohérents afin que les élèves intègrent pleinement l'importance du RESPECT.

Les parents délégués demandent s'il serait possible que la mairie fasse mettre des jeux dans la cour, par exemple des tables de ping-pong, des marelles supplémentaires, des jeux de dames géants etc... ?

M. Gorgoglione répond que c'est une réflexion à mener.

Les parents délégués demandent si une charte est prévue concernant les règles en classe. Comment faire pour que les élèves ne soient pas en souffrance suite au comportement d'élèves perturbateurs ? Quels outils les enseignants ont-ils à leur disposition ?

Mme Panfili rappelle l'existence du règlement intérieur des élèves. Puis, dans les classes, chaque enseignant élabore ses règles de classes.

Concernant les élèves perturbateurs, elle répond que tous les moyens à leur disposition sont utilisés : cahier de liaison, devoir civique, convocation des parents par les enseignants, puis par la directrice, réunion en présence de la psychologue scolaire etc...). Mme Panfili et l'équipe enseignante admettent parfois les limites de ces actions. Elle rappelle aussi l'importance du soutien des parents. Les enseignants se sentent parfois démunis face à la réaction de certains parents qui remettent en cause les remarques de l'école au lieu de les appuyer. Enfin, certains parents font vraiment preuve de collaboration avec l'école et rencontrent tout de même des difficultés à améliorer le comportement de leur enfant.

Suite à ces remarques sur la difficulté à gérer le comportement de certains élèves, les parents d'élèves

demandent pourquoi il n'y a pas de maître G (enseignant spécialisé) qui intervienne sur l'école pour aider ces élèves et l'équipe enseignante. La directrice répond qu'il n'y en a jamais eu. Les parents d'élèves évoquent la possibilité de demander à la DASEN d'en octroyer un au groupe scolaire.

Enfin, Mme Panfili précise que ces difficultés ne sont pas spécifiques à Pont-Rouge et que malheureusement ces situations délicates à gérer sont le quotidien de nombreuses écoles.

En lien avec l'axe 1 « Amélioration des résultats », et dans l'objectif d'améliorer l'attention et la concentration des élèves : un projet d'intervention intitulé « la relaxation au service de l'attention des élèves » a été élaboré et transmis à l'inspection pour validation. Si le projet est accepté, des interventions d'expression corporelle auraient lieu à l'école avec une intervenante formée auprès de l'association RYE agréée par le ministère de l'éducation nationale. Le projet concernerait les trois classes de maternelle.

Le but de ces séances est d'enseigner aux enfants des techniques pour apprendre à se concentrer, être plus attentif, plus calme...

Piscine :

Les classes de Mmes Soquet (CP/CE1) et Paulet (CE2) se rendent à la piscine en ce moment. Les problèmes soulevés lors du 1er conseil d'école concernant l'hygiène ont été remontés au service des sports, ainsi que les problèmes de transport. Lors de ce nouveau cycle, il n'existe plus de problème de transport, les séances commencent à l'heure. Les enseignants trouvent que les vestiaires et les WC sont propres, il n'y a rien à signaler. Des tests concernant la qualité de l'eau sont effectués très régulièrement.

Sports de glisse :

Le cycle de patinage à la patinoire Pôle Sud (classe de CE2/CM1 de Mme Rougier) s'est très bien passé ainsi que l'activité ski de fond (classes de M.Anckner CM1/CM2 et M.Rouilly CM2). 5 journées de ski de fond étaient prévues et 4 ont eu lieu car la Foulée Blanche a été annulée par les organisateurs de l'évènement à cause du manque de neige.

Jardins scolaires :

Lors du dernier conseil d'école de l'an dernier, la mairie avait proposé de mettre en place un cycle jardinage de 5 séances (en remplacement du projet de la metro). Le projet a été élaboré et a débuté avec Julien Perrier pour les classes de GS/CP Mme Fay et MS/GS Mme Quercy.

Musique :

Pour cette année, tous les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2) bénéficieront de 8 séances de musique (de fin avril à fin juin) dispensées par un professeur de l'école de musique. Les élèves apprendront des chants sur le thème de la tolérance et du respect qui seront présentés lors de la fête de l'école qui aura lieu a priori le vendredi 26 juin.

Théâtre :

Le projet théâtre (classes de Mmes Paulet (CE2) et Rougier (CE2/CM1)) est financé à hauteur de 1000 € par la mairie. Le spectacle aura lieu le vendredi 19 juin à la salle des fêtes de Pont-Rouge.

Noël en maternelle :

Le spectacle de Noël « Michka » a eu lieu en maternelle avec une collecte de jouets pour le Secours Populaire qui a très bien fonctionné. Le goûter de Noël a vu le passage du Père Noël : l'équipe remercie M. Marti d'accepter de tenir ce rôle pour la deuxième année consécutive.

Carnaval :

Le carnaval a été fêté le vendredi veille de vacances en maternelle, en concertation avec le Comité Festif qui organise une fête le même jour. En élémentaire, les enseignants ont le choix de participer à l'évènement ou non, en fonction de leur projet de classe. Des ateliers ont été organisés dans certaines classes de cycle 2 (confection de crêpes...).

Classe transplantée de M. Anckner (CM1/CM2) : Annulation

Lors du 1^{er} conseil d'école, M. Anckner avait fait part de son souhait d'organiser à nouveau une classe transplantée. Une partie de la classe transplantée (de 50 à 70 % en fonction du quotient familial) devait être financée par la municipalité. Pour des raisons personnelles, l'enseignant annule le projet.

A la date du conseil d'école, cette décision n'était pas connue, nous ajoutons cette information au présent compte-rendu.

, Les financements : Mairie et associations : Sou des écoles et comité festif

Il existe trois sources de financement :

La mairie :

La municipalité finance tous les grands projets comme l'EPS et les manifestations sportives (Courseton, fête du sport ...), la musique, la bibliothèque, le jardinage ainsi qu'une partie de la classe transplantée (50 à 70 % en fonction du quotient familial).

D'autres projets peuvent être financés exceptionnellement, tels que le théâtre (1000 euros pour cette année)

Puis :

- 5€ sont versés par élève pour la coopérative scolaire soit un total de 1345 euros au total,
- 31,67 euros par élève pour les fournitures scolaires soit un total de 8519 euros,
- 7,52 euros par élève de niveau élémentaire pour les manuels scolaires soit un total de 1323 euros,
- 100€ pour l'affranchissement,
- 150€ pour la pharmacie,

D'autre part, un budget de 15 euros par élève est alloué à chaque classe pour le financement d'activités culturelles (musée, spectacle, certaines interventions...) soit un total de 4035 €.

Enfin, Des demandes d'investissement ponctuelles peuvent être faites. Pour 2015, des vélos supplémentaires ont été demandés en maternelle ainsi qu'une plastifieuse pour l'élémentaire soit un total de 1900 euros.

Dans la même ligne budgétaire, un quota de copies couleur a été obtenu cette année et les enseignants remercient la mairie.

Le Sou des écoles :

Les activités culturelles sont aussi financées grâce au sou des écoles qui a versé 21 euros par élèves (5649 euros au total) pour cette année (ex : sortie aux musée, animations, spectacle scolaire...)

Le Comité festif :

Enfin, le comité festif participe aussi à ce financement en versant les bénéfices de leurs manifestations à chaque classe. L'association ramène de plus en plus d'argent à l'école : 800 euros l'année dernière et 1200 euros pour cette année.

Cet argent a servi à acheter :

- Un téléviseur écran plat pour l'élémentaire
- Des jeux de cour pour l'élémentaire (cerceaux, ballons...)
- Des jeux de sable pour la maternelle
- Du matériel de gymnastique pour la maternelle et l'élémentaire (planches à roulette, ballons de GRS...)

Cela demande un gros investissement personnel de la part des membres de cette association. Sans eux, il n'y aurait pas la traditionnelle fête de l'école avec la kermesse de fin d'année qui aura lieu le vendredi 26 juin pour cette année.

L'équipe enseignante remercie vivement ces partenaires qui permettent d'améliorer considérablement le quotidien des élèves et de les faire bénéficier d'expériences culturelles et sportives riches et variées.

Les travaux réalisés et aménagements à prévoir :

Interphone :

Il fonctionne à nouveau correctement.

Un problème persiste néanmoins : la sonnerie du portail retentissant sur le téléphone fixe de l'école, lorsque la directrice est en communication téléphonique, quelqu'un sonnante à l'interphone entend une sonnerie occupée et sa présence n'est pas signalée.

Aménagement des cours :

En lien avec le projet potager, l'aménagement de certaines parties des cours a été demandé et a démarré : « zones potager » en maternelle et en élémentaire réaménagement de la zone située devant le bâtiment maternelle.

Demande de réaménagement du préau fermé et d'installation d'un préau extérieur :

Lors du premier conseil d'école il était demandé que les murs soient repeints, que ce lieu soit chauffé et qu'une solution d'insonorisation soit trouvée. Cette rénovation permettrait une utilisation optimale de cet espace pendant le temps scolaire (danse, musique, théâtre...) et périscolaire.

Les membres de la mairie indiquent que le chiffrage va être fait puis les élus décideront de la faisabilité.

Concernant la demande de préau extérieur supplémentaire pour la cour élémentaire (Cf. compte-rendu du premier conseil d'école). La réponse de la mairie était au départ favorable car un préau amovible stocké suite aux travaux à l'école de Malhivert était éventuellement disponible. Néanmoins, M. Gorgoglione explique qu'après une étude de cette possibilité, cela s'avère moins simple que prévu : le coût envisagé serait d'environ 8000€ car la surface dépasse un certain seuil donc il faut demander un permis de construire, faire venir un architecte, mettre des fondations. Or, les délais administratifs sont longs (6 mois pour le permis etc...).

L'équipe enseignante n'avait pas non plus imaginé un tel coût et une telle complexité pour l'installation d'un préau extérieur amovible. Le conseil s'accorde donc sur le fait que le projet soit abandonné pour l'instant.

Mme Panfili conclut que la rénovation du préau fermé est tout de même prioritaire.

Demande de réaménagement du parking et du terrain devant l'école :

Concernant cette demande, Mme Alphonse informe le conseil que ce terrain sera désormais de la compétence de la Métro.

Les parents délégués constatent qu'il y a souvent des bouts de verre par terre, ce qui est dangereux pour les enfants qui jouent là après l'école. Ils demandent qui s'occupera de l'entretien du terrain ?

Mme Alphonse répond que cet aspect sera également géré par la METRO.

Les parents délégués demandent à Mme Alphonse les travaux qui avaient été prévus par la mairie initialement. La réponse est : Enrober, réduire les zones d'inondation et réaménager l'aire de jeux.

Mme Alphonse informe que la municipalité a transmis à la METRO la liste de ces investissements à prévoir.